



E4200-Direction générale des services-Vie associative et emploi

DELIBERATION N° D.2023.09.75 du Conseil municipal du 28 septembre 2023

Ateliers et permanences à destination des cadres en recherche d'emploi et des jeunes diplômés.

Convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association pour l'emploi des cadres (APEC).

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-France SIMON, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Charles RODWELL, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN.
Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Thierry DUGUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), Mme Marie POURCHOT (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Philippe PAIN (pouvoir à M. Xavier GUITTON), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association pour l'emploi des cadres (APEC) ;

- L'association pour l'emploi des cadres (APEC) accompagne les cadres et les jeunes diplômés à partir de bac+3 et aide les entreprises, notamment les très petites entreprises (TPE) – petites et moyennes entreprises (PME), à trouver les compétences cadres dont elles ont besoin et à cultiver leur attractivité.

Dans le cadre de ses missions, l'APEC s'est vu confier un nouveau mandat de service public par l'Etat sur la période 2022-2026.

Depuis janvier 2021 la ville de Versailles développe un programme d'actions en faveur de l'emploi en s'appuyant sur l'écosystème des acteurs de l'emploi, de l'entrepreneuriat et des entreprises du territoire. Elle agit sur 3 axes :

- promouvoir l'offre d'accompagnement vers l'emploi et l'enrichir,
 - s'inscrire dans la dynamique territoriale et favoriser la participation citoyenne,
 - ponctuer l'année de temps forts pour l'emploi à destination de publics ciblés.
- La ville de Versailles et l'APEC ont amorcé un partenariat fructueux à l'occasion des salons emploi organisés par la Ville.

Ce partenariat avec l'APEC va se développer avec le déploiement, à Versailles, d'ateliers réguliers et de permanences menés par l'APEC à destination des cadres en recherche d'emploi et jeunes diplômés, deux catégories surreprésentées dans la demande d'emploi de Versailles.

La présente convention a pour but de fixer les modalités du partenariat entre la ville de Versailles et l'APEC. Les ateliers, d'une durée de 2h à 4h selon la thématique, seront gratuits sur inscription à raison d'une intervention par trimestre. Des rendez-vous individuels seront planifiés à partir de janvier 2024 à raison d'une intervention par trimestre, sur une demi-journée.

La Ville s'occupera de mettre à disposition des salles, d'inscrire les candidats et de communiquer.

L'APEC animera les ateliers et permanences.

Ces actions auront lieu à la Maison des Associations et de l'Emploi, située 2 bis place de Touraine à Versailles et de manière exceptionnelle dans d'autres salles municipales.

La convention est signée pour une durée de 3 ans, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'association pour l'emploi des cadres (APEC), visant à mettre en place des ateliers et permanences gratuites à destination des cadres en recherche d'emploi et des jeunes diplômés, à la Maison des Associations et de l'Emploi.

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2023, est sans incidence financière pour la Ville ;

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 50 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 50 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.